# C:\Users\s.serrand\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\RENNES_Monogramme_Noir.pngOuvrier de voirie (conducteur)

Catégorie C
Employeur :RENNES METROPOLE

Direction :

Direction de la Voirie

Effectif : 489

Leur raison d'être : Direction mutualisée (Ville de Rennes et Rennes Métropole), avec des services centraux et des Plateformes de Voirie, elle assure l’aménagement et l’entretien de la voirie et de ses équipements : voirie, ouvrages d'art, éclairage public, signalisation, régulation de trafic, stationnement payant, propreté, logistique événementielle…

Service :

Plateforme Rennes

L'équipe : La plateforme de voirie assure l'exploitation, la maintenance et l'amélioration de la voirie de Rennes .

Effectif Service : 102

Le sens de ce poste :

L'agent de voirie participe aux travaux d'exploitation, de maintenance et d'entretien de la voirie.
Il assure l'entretien préventif et curatif de la voirie.

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 8h15-12h00 / 13h00-16h45

Lieu de travail : Rennes

Matériel(s) à disposition : Dotation vestimentaire et Équipement de Protection Individuelle.

Missions de suppléance : Renfort dans les autres équipes selon nécessités de service.

Télétravail : non

Autres : Exposition au bruit. Travail sous circulation, par tous les temps et en toutes saisons. L'agent peut être sollicité pour assurer une astreinte sécurité de 7 jours consécutifs (1 à 2 fois/an)

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Parcours : P2.

Éléments complémentaires de rémunération : Sujétion pour travail en extérieur Sujétion pour conduite

N° du poste : 16189
Date de mise à jour de la fiche de poste : 26/04/2024

Verso >

Vos 3 principales missions :

### 1-Exploitation de la voirie

- Participer aux patrouilles
- Mettre en place des signalisations permanentes et temporaires
- Participer aux interventions d'urgence

###  2-Travaux de voirie

-Entretien de la voirie et de ses équipements
-Pose de bordures et petits travaux de maçonnerie
-Mise en œuvre d'enrobés
-Implantation et terrassement

### 3-Missions annexes

- Entretien 1er niveau des véhicules
- Veiller à la sécurité collective sur les chantiers
- Manutention et tri pavés
- Entretien dépôt

Compétences

Les compétences relationnelles :

* Sens du travail en équipe
* Sens du service public et de la tenue sur la voie publique
* Sens de l'organisation

Les compétences nécessaires pour
la prise de poste :

* Permis B obligatoire
* Aptitude à la conduite d'engins de terrassement
* Aptitude aux travaux en extérieur
* Savoir discerner les risques liés aux missions afin d'appliquer les règles de sécurité des chantiers et routière

Les compétences
pouvant être acquises
une fois en poste :

* Autorisations de conduite d'engins et habilitations diverses
* Connaissance du territoire
* Lecture de plans d'ouvrages et de réseaux
* Connaissance des gestes et postures pour les charges lourdes
* Connaissance des matériaux de voirie et de leur mise en œuvre